



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du lundi 13 juillet 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

Pour rappel : sur le sujet « Grèce – Accord », cf. L'Essentiel urgent, 13/07/15).

MEXIQUE – VISITE D'ETAT

A l'invitation du Président de la République, Enrique PEÑA NIETO, Président des Etats-Unis du Mexique, effectue une visite d'Etat en France du 13 au 16 juillet 2015. Le chef de l'Etat français l'avait reçu, une première fois, le 17 octobre 2012, alors qu'il venait d'être élu mais n'avait pas encore pris ses fonctions. Le Président de la République avait effectué par ailleurs, à l'invitation de son homologue mexicain, une visite d'Etat à Mexico les 10 et 11 avril 2014. **La participation du Président mexicain en tant qu'invité d'honneur au défilé du 14 juillet sera un symbole fort l'amitié franco-mexicaine. Les deux chefs d'Etat se rendront à Marseille le 15 juillet.** Ils y rendront hommage à la mémoire de Gilberto Bosques, le « Schindler mexicain ». Ils visiteront également l'usine d'Airbus Helicopters à Marignane. La coopération dans le domaine de l'aéronautique est un point fort de la relation franco-mexicaine. **La journée du 16 juillet sera notamment consacrée aux entretiens bilatéraux**, à la réunion du Conseil stratégique franco-mexicain et au dîner d'Etat. **Les deux Présidents entendent poursuivre le renforcement du partenariat stratégique bilatéral dans tous les domaines. Les deux pays se mobilisent notamment contre le réchauffement climatique** et préparent ensemble la Conférence de Paris à la fin de l'année (COP 21). La contribution présentée par le Mexique en mars dernier pour la COP21, la première publiée par un pays émergent, est ambitieuse. **Les deux Présidents mettront l'accent sur le renforcement des relations économiques.** Les échanges commerciaux bilatéraux croissent rapidement (plus de 10% par an au cours des 3 dernières années). Les investissements croisés seront également encouragés, de même que l'approfondissement de la coopération universitaire, scientifique et en matière d'innovation, qui est un point fort de la relation bilatérale.

AGRICULTURE – CRISE DES FILIERES D'ELEVAGE

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, a participé ce jour au Conseil des Ministres de l'agriculture à Bruxelles afin d'alerter la Commission européenne sur la crise que traversent actuellement plusieurs filières d'élevage. Il a fait état de la situation nationale préoccupante des filières bovine (lait et viande) et porcine. **Le Ministre a lors de son intervention demandé et obtenu avec le soutien des autres Etats membres que les mesures d'intervention publique et de stockage privé des produits laitiers industriels soient prolongées au-delà du 30 septembre 2015, date prévue initialement pour la fin de ce dispositif.** Par ailleurs, **le Ministre a plaidé pour un relèvement du prix européen d'intervention sur le lait.** Alors que la fin des quotas est désormais une réalité, le Ministre a également rappelé la position constante de la France pour que des outils de régulation soient mis en place à l'échelle européenne afin d'être en capacité collective de prévenir les crises de marchés dans un environnement mondialisé. **S'agissant de la viande porcine, la France avec le soutien de plusieurs délégations a demandé un allongement de la durée de stockage des produits stockés au printemps dernier afin qu'ils ne reviennent pas sur le marché à la rentrée**, période où l'on observe généralement une baisse de la consommation. Cette demande va être examinée par les services de la Commission. Enfin, **le Ministre soutenu par d'autres délégations a insisté sur l'urgence à trouver des solutions européennes à la situation de crise de l'élevage.** Il a obtenu de la présidence une nouvelle discussion sur l'état des marchés dès le Conseil informel de septembre sans attendre le Conseil d'octobre.

RETRAITES

La présidente du Comité de suivi des retraites, Yannick Moreau, a remis aujourd'hui son deuxième avis annuel au Premier ministre, en présence de Marisol Touraine. Créé par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, le Comité de suivi des retraites est chargé de rendre un avis public chaque année indiquant si le système s'éloigne des objectifs définis par la loi, et émettant le cas échéant des recommandations de correction. **Le Comité estime que les objectifs définis par la loi sont tenus. Il ne propose donc pas de mesure corrective pour l'année en cours. Il souligne combien le système français de retraites apparaît d'un bon niveau dans les comparaisons internationales.** S'il

appelle à ce qu'une vigilance particulière soit accordée à l'évolution des pensions les plus modestes, le Comité indique que notre système permet aujourd'hui de répondre à nos objectifs quant au niveau de vie des retraités. Ils ont en effet dans une large mesure été préservés des effets de la crise économique. **Le Comité souligne par ailleurs le caractère déterminant des conclusions de la négociation engagée entre les partenaires sociaux sur l'AGIRC et l'ARRCO** quant aux perspectives de notre système de retraites. Il poursuit enfin sa réflexion sur les moyens de réduire la dépendance de notre système aux évolutions de la croissance économique. **Le Premier ministre a remercié la présidente pour la qualité de cet avis, rendu après consultation d'un jury de citoyens tirés au sort, comme le prévoit la loi. Le gouvernement partage le souhait exprimé par le Comité de voir les partenaires sociaux parvenir à un accord sur les retraites complémentaires. Et il se félicite des conclusions de cet avis, qui démontre la capacité de notre système à atteindre ses objectifs de solidarité, d'équité et de pérennité financière tels que fixés par la réforme votée en 2014.**

ENFOUISSEMENT DE DECHETS NUCLEAIRES

L'amendement relatif à l'enfouissement profond des déchets nucléaires sous terre, adopté dans la loi Macron, a été intégré au Sénat, puis à l'Assemblée nationale. « Nous avons considéré à la fin de ce débat qu'il fallait trancher ce sujet-là, parce que c'est un sujet d'intérêt national avec des enjeux industriels écologiques majeurs et plutôt que d'avoir un débat dans quelques mois avec une proposition de loi, nous avons considéré qu'il fallait que ce sujet soit tranché parce qu'il en allait tout simplement de l'intérêt général » (PM, 13/07/15).

SYRIE

Le député des Yvelines, Jean-Frédéric Poisson a été reçu dimanche 12 juillet par le Président syrien Bachar Al-Assad. **Ce député, comme d'autres parlementaires qui s'étaient rendus en Syrie (en février dernier), n'était ni mandaté par les autorités françaises, ni porteur d'aucun message officiel.**

LIBYE

La France se réjouit du paraphe de l'accord inter-libyen. Cet accord est l'aboutissement de plusieurs mois de négociations menées sous les auspices des Nations Unies. Nous saluons le travail effectué par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Bernardino Leon, et **remercions le Maroc qui a accueilli ces négociations.** Les parties libyennes ont une responsabilité historique. **Cet accord permet, espérons-le, d'ouvrir une nouvelle page en Libye. La France appelle le Congrès Général National à le rejoindre et à former un gouvernement d'unité nationale, dans l'intérêt de la Libye et du peuple libyen. La France se tient prête à apporter le soutien nécessaire à la Libye et aux Libyens dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, en coordination avec l'ensemble de ses partenaires.**

EDUCATION : BREVET (RESULTATS PROVISOIRES)

Lors de la session 2015 du diplôme national du brevet (DNB), 705 300 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de 86,3 %, en hausse de 1 point par rapport à 2014. 817 700 candidats se sont présentés à l'examen (97,7% des inscrits). A la session 2015 : 1. 12,4 % des candidats ont obtenu le DNB avec une note moyenne d'au moins 16/20 (mention très bien) ; 2. 19,2 % des candidats l'ont eu avec une note comprise entre 14 et 16 (mention bien) ; 3. 24,9 % des candidats reçus avec une note comprise entre 12 et 14 (mention assez bien) ; 4. 29,8 % des candidats reçus avec une note comprise entre 10 et 12 ; 5. 13,7 % des candidats ont échoué avec une note moyenne inférieure à 10. Depuis la session 2013, le diplôme national du brevet comporte deux séries : 1. la série générale, qui concerne 90 % des inscrits, détient le taux de réussite le plus élevé avec 87,1 % de lauréats, en hausse de 1,2 point par rapport à 2014 ; 2. la série professionnelle présente un taux de réussite moins élevé (77,3 %), en baisse de 1,1 point par rapport à la session précédente. Toutes séries confondues, les filles réussissent toujours mieux que les garçons. 89,3 % des filles obtiennent leur diplôme tandis que les garçons sont 83,3 % dans ce cas, soit un écart de 6 points en faveur des filles. Le taux de réussite des candidats varie de 20 points selon leur académie : 90,1 % des candidats obtiennent leur diplôme dans les académies de Corse et de Rennes, tandis qu'à Mayotte, le taux de réussite atteint 70,4 %. C'est en Guadeloupe et dans l'académie de Reims que le taux de réussite progresse le plus entre 2014 et 2015 (respectivement + 7,2 et + 5,4 points).

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.